



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 16 avril 2012

ORDRE DU JOUR :

1. Echange de vues sur le contrôle parlementaire de la PESD en vue de la Conférence des Présidents de Parlement de l'UE (Varsovie, du 19 au 21 avril 2012)
2. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 16, 18 et 25 janvier 2012
3. Compte rendu sur la session plénière de l'AP-UpM à Rabat (Maroc)
4. 6402 Projet de règlement grand-ducal concernant la participation du Luxembourg au renforcement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)
- Adoption d'un avis à l'intention de la Conférence des Présidents
5. 6417 Projet de règlement grand-ducal relatif à la participation du Luxembourg à la mission d'observation de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe des élections parlementaires en Arménie
- Adoption d'un avis à l'intention de la Conférence des Présidents
6. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis entre le 7 et le 13 avril 2012
7. Présentation d'un document qui est dans la compétence de la commission:

JOIN(2012) 6: COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Vers un partenariat renouvelé pour le développement UE-Pacifique
Rapporteur: M. Marcel Oberweis
8. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, Mme Christine Doerner, M. Félix Eischen, M. Ben Fayot, Mme Marie-Josée Frank, M. Norbert Hauptert, M. Paul Helminger, M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Mergen, Mme Lydia Mutsch

M. Laurent Mosar, Président de la Chambre des Députés

M. Robert Goebbels, M. Charles Goerens, membres du Parlement européen

Mme Rita Brors, Mme Francine Cocard, Administration parlementaire

Excusés : M. Marcel Oberweis

M. Georges Bach, membre du Parlement européen

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. Echange de vues sur le contrôle parlementaire de la PESD en vue de la Conférence des Présidents de Parlement de l'UE (Varsovie, du 19 au 21 avril 2012)

M. le Président de la Chambre des Députés informe que les discussions sur une structure remplaçant l'Assemblée parlementaire de l'UEO, dissoute il y a un an, se sont développées de manière peu satisfaisante. Le Parlement européen souhaite s'attribuer des compétences qui, d'après le Traité de Lisbonne, ne lui reviennent pas. Les discussions entre les Parlements nationaux et le Parlement européen se focalisent notamment sur la taille des délégations, le Parlement européen insistant sur 16 représentants au minimum. La Pologne a élaboré une proposition selon laquelle chaque Parlement pourrait déléguer jusqu'à 16 membres au maximum. Ce compromis serait valable pour deux ans. D'autres problèmes concernent la représentativité des membres observateurs (fixée actuellement à 2 délégués) ainsi que l'organisation concrète de la nouvelle structure. Ces sujets figurent à l'ordre du jour de la Conférence des Présidents de Parlement de l'Union européenne qui se tiendra du 19 au 21 avril à Varsovie. Le compromis polonais n'est pas accueilli favorablement par tous les Parlements. M. le Président de la Chambre des Députés voudrait connaître l'avis des membres de la commission.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

La Chambre des Députés n'était pas favorable à la création d'un nouvel organisme, mais a soutenu la proposition d'attribuer à la COSAC la compétence du contrôle parlementaire de la PESD et de procéder à une éventuelle modification légère des délégations. Elle a toujours opté pour une structure de taille limitée qui est beaucoup plus efficace qu'une grande organisation. Si le Parlement européen est d'accord de se limiter à 16 représentants, la Chambre des Députés trouvera une solution adéquate pour sa délégation. Un membre de la commission donne à considérer que tous les groupes et sensibilités politiques devraient y être représentés.

Il est important d'arriver le plus rapidement possible à un accord. Si aucun compromis ne pourra être trouvé, il faudra revenir sur la proposition de charger la COSAC du contrôle de la PESD. Cette proposition a pourtant été rejetée lors des réunions antérieures de la Conférence des Présidents de Parlement de l'Union

européenne.

Le Parlement européen nommera probablement 16 délégués et 16 suppléants, un nombre de 10 à 12 délégués étant nécessaire au minimum pour représenter chaque groupe politique. Bien que le Parlement européen ne dispose pas de compétences concernant la PESD au sens strict, il invite régulièrement la Haute Représentante des Affaires extérieures et élabore des rapports. Le Parlement européen pourrait contribuer à la nouvelle structure en mettant à disposition le secrétariat. Il faudrait que les Parlements nationaux et le Parlement européen arrivent à se concerter sur des rapports conjoints.

La taille des délégations ne devra jouer aucun rôle pendant la prise de décision, chaque délégation devant disposer d'une voix.

La commission discute sur l'opportunité d'adresser une lettre à la COSAC pour demander que le sujet du contrôle de la PESD soit mis à l'ordre du jour de chaque session plénière. Il est retenu que le moment n'est pas propice pour prendre une telle initiative qui pourrait nuire à la proposition polonaise de compromis.

Le Président de la commission demande à ce que les membres de la commission soient informés des résultats de la Conférence des Présidents de Parlement de l'Union européenne à Varsovie.

2. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 16, 18 et 25 janvier 2012

Les projets de procès-verbal sont adoptés.

3. Compte rendu sur la session plénière de l'AP-UpM à Rabat (Maroc)

Mme Mergen informe sur la session plénière de l'AP-UpM à Rabat (Maroc). Les travaux de cette Assemblée parlementaire s'avèrent souvent difficiles et il n'est pas évident d'arriver à des résultats. Les problèmes de la représentativité se posent également au sein de cette organisation. Chacune des 5 commissions étant dotée d'un Président et de 3 Vice-Présidents, le Luxembourg disposait de 2 Vice-Présidents (Commission de l'Economie et Commission de l'Egalité des chances). Lors de la session plénière, le Luxembourg n'avait plus posé de candidature pour la Commission de l'Egalité des chances, mais s'est limité à une candidature pour la Commission économique dont une réunion avait eu lieu à Luxembourg. Or, la Vice-Présidence à la Commission économique a été revendiquée par l'Italie. Il revint au Bureau de l'AP-UpM de prendre une décision sur les deux candidatures. La Vice-Présidence de la Commission économique a finalement été attribuée à l'Italie.

M. Bettel, ancien Vice-Président de la Commission économique de l'AP-UpM, ajoute qu'il y a des différences de vues entre les pays du Nord et ceux du Sud en ce qui concerne le contrôle de la BEI et la création d'une Banque pour la Méditerranée. Le Luxembourg n'a pas voulu insister sur sa candidature dans le cas où une deuxième candidature se présenterait. Vu que le contrôle du BEI ne concerne pas seulement les pays de la Méditerranée, il a pourtant semblé opportun de ne pas retirer la candidature. L'orateur plaide pour un travail constructif au sein de la Commission économique et exprime son avis qu'il n'est pas opportun pour le moment d'adresser une lettre de protestation au Président du Parlement européen.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

La délégation luxembourgeoise de l'AP-UpM se renseigne souvent sur la position du Gouvernement luxembourgeois dans des questions politiques.

Il sera peut-être possible d'obtenir la Présidence d'un nouveau groupe au sein de l'AP-UpM qui accompagnera la création d'une Banque pour la Méditerranée.

Un membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe informe que la France a proposé la création d'une Banque européenne pour le développement de la Méditerranée il y a deux ans, mais n'a pas pu s'imposer. La proposition a été rejetée, notamment parce que la BERD remplit déjà les mêmes fonctions.

4. 6402 Projet de règlement grand-ducal concernant la participation du Luxembourg au renforcement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)

Après discussion, la commission adopte le projet d'avis à l'intention de la Conférence des Présidents avec l'abstention de M. Kartheiser.

5. 6417 Projet de règlement grand-ducal relatif à la participation du Luxembourg à la mission d'observation de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe des élections parlementaires en Arménie

Le projet d'avis à l'intention de la Conférence des Présidents est adopté.

6. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis entre le 7 et le 13 avril 2012

La liste des documents est adoptée.

7. Présentation d'un document qui est dans la compétence de la commission:

JOIN(2012) 6: COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Vers un partenariat renouvelé pour le développement UE-Pacifique
Rapporteur: M. Marcel Oberweis

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une réunion ultérieure.

8. Divers

Le Président de la commission informe sur les prochaines réunions et rend les membres de la commission attentifs à la visite du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à l'entretien avec des experts du CAD et à la visite du Président du Parlement chinois.

Luxembourg, le 25 juin 2012

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot

